

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 030-7516/19/BM

■ Approbation d'un partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, relatif aux modalités d'accueil du Congrès Mondial de la Nature organisé du 11 au 19 juin 2020 MET 19/13993/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire est l'administration chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement français dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et de la mer.

Dans le cadre de ces attributions, le Ministère est co-organisateur avec l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN 2020, qui se tiendra Marseille - Parc Chanot - du 11 au 19 juin 2020 :

Sont attendus 10 à 12 000 congressistes représentant les 216 Etats et organes gouvernementaux membres de l'UICN, et 100 000 visiteurs grand public ; Le Parc Chanot sera utilisé en totalité.

Est prévu :

- Un Forum : plus de 1 000 sessions, ateliers, formations et dialogues de haut niveau,
- L'Assemblée des membres : le parlement mondial unique où sont adoptées des résolutions et des recommandations largement reprises dans les instances internationales,
- 3 sommets (des collectivités, des peuples autochtones et des entreprises),
- De larges espaces ouverts au public : Espace Génération Nature, pavillons et expositions,

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

- Des manifestations (avant, pendant et après le congrès) « hors les murs » notamment avec des visites « nature ».

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône lançaient officiellement en octobre 2018 l'Agenda environnemental. La lutte contre la pollution de l'air, la transition énergétique, la préservation de la biodiversité et la protection de la mer et du littoral sont au cœur de ce plan décliné sur l'ensemble du territoire.

La Métropole et le Département unissent ainsi leurs forces pour préserver et valoriser le vivant et la nature à travers un ensemble d'actions.

La tenue de ce Congrès constitue une formidable opportunité pour le territoire provençal et une occasion de lancer, dès maintenant une démarche très concrète et pragmatique pour la préservation de l'environnement. En soutenant et participant à l'organisation de ce Congrès mondial de la nature en 2020, la Métropole ambitionne qu'un tel événement international marque durablement le territoire.

La Métropole a donc acté le principe d'une participation à l'organisation de ce congrès. Celle-ci prendra la forme de la prise en charge de certaines prestations liées à la manifestation. Cette participation, qui vient en parallèle de l'engagement de la Ville de Marseille, du Département des Bouches du Rhône et du Conseil Régional de Provence Alpes Côtes d'Azur, vise à contribuer à faire du territoire métropolitain, un territoire pilote en matière de conservation de la biodiversité et à renforcer son implication dans les initiatives nationales sur ce sujet par l'UICN.

L'approbation du présent partenariat a pour objet d'exposer les conditions et modalités de collaboration entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etat, en vue de l'organisation du congrès mondial de la nature de l'UICN 2020. Les modalités opérationnelles de mise en œuvre du présent partenariat seront précisées et détaillées lors de réunions entre les parties, en comité techniques et de pilotage tenus tous les mois.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 010-6168/19/BM du Bureau de la Métropole du 20 juin 2019 portant candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour son adhésion à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et versement d'un dépôt correspondant à la cotisation 2019 - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Comité français de l'UICN et paiement de la cotisation 2019 ;
- La délibération n° ENV 001-6469/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 portant Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'accueil du Congrès Mondial de la Nature - Délibération cadre ;
- La délibération n° TRA 001-6773/19/CM du Conseil de la Métropole du 26 septembre 2019 portant modifications de la gamme tarifaire métropolitaine événementielle dédiée à la mobilité ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le rayonnement national, international et environnemental du Congrès Mondial de la Nature.
- L'enjeu pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer, au côté du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, à l'accueil d'un tel événement sur son territoire.
- La tenue de comité techniques et de pilotage en vue de préciser les modalités opérationnelles de mise en œuvre des engagements du partenariat.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, relatif aux modalités d'accueil du Congrès Mondial de la Nature organisé du 11 au 19 juin 2020.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout acte y afférent, notamment relatif à la déclinaison et à la mise en œuvre des dispositions du partenariat.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat sont inscrits respectivement au budget principal métropolitain 2020, au budget annexe des transports 2020 et au budget annexe de la collecte et du traitement des déchets du Territoire de Marseille Provence 2020, sous réserve de leur approbation par le Conseil Métropolitain.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA